

Mairie de
Bouessay

Compte rendu du Conseil Municipal du
Lundi 09 septembre 2019

L'émargement concernant le PV du 08 juillet 2019 a été signé, aucune remarque relevée.

Objet : Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2020

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier de l'INSEE afin de désigner un coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 02/09/2019
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne, Madame RENOU Nathalie, adjoint administratif de la commune.

Objet : Désignation des agents recenseurs pour le recensement 2020

Monsieur le Maire explique que deux agents recenseurs doivent être désignés pour le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels ;
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 02/09/19
Sur le rapport du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne, Monsieur MONSIMERT Yannick, adjoint technique de la commune et Madame ACHOUR Monique, adjointe technique de la commune.

Objet : Avenant à la Convention d'assistance technique des installations d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération du 29 avril 2015, la commune avait signé une convention pour le pilotage et la maintenance de la station d'épuration et l'entretien du réseau avec l'entreprise SAUR France, de Saint Lambert des Levées, pour une durée de 5 ans et informe qu'il est nécessaire de prolonger celle-ci. Cette convention est arrivée à échéance au 30 juin 2019.

En parallèle, la compétence assainissement de la Collectivité sera intégrée au périmètre de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2020.

Afin d'organiser dans les meilleures conditions le transfert de la Commune de BOUESSAY à la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe, la Collectivité a demandé à la Société, qui accepte, de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'au 30 juin 2020 par un avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire ou l'adjoint délégué, à signer l'avenant à la convention pour le pilotage et la maintenance de la station d'épuration et l'entretien du réseau.

Objet : Demandes de subventions Eclairage public – Lotissement de la Vaige

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis du projet d'éclairage public situé lotissement de la Vaige, pour remplacement de 30 lampes à vapeur de mercure, en effet la maintenance de ces lampes n'est plus assurée par le Territoire Energie Mayenne. Ce projet est estimé à 12 309,99 €HT.

Il explique qu'il a rencontré, Mr Fouassier, responsable Eclairage public au TE53, et Mr Hennebert conseiller en énergie partagé, afin d'étudier ensemble le projet, Territoire Energie Mayenne financerait cette opération à hauteur de 40% du montant des travaux.

Mr le Maire explique qu'une demande de subvention auprès de la Région a été enregistrée (FRDC) : le Fonds Régional de Développement des Communes.

Mr le Maire explique également qu'une autre demande de subvention pourrait être allouée à ce projet, la DSIL (Dotation Soutien à L'Investissement Local).

Il propose d'autoriser le conseil municipal d'autoriser à faire ces demandes de subventions ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil :

Autorise Mr le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces nécessaires à la demande de subvention auprès de la Région (FRDC) : le Fonds Régional de Développement des Communes, ainsi que la demande de subvention DSIL (Dotation Soutien à L'Investissement Local).

Objet : Remplacement des lampes à vapeur de mercure fonctionnelles

Lieu dit : Rues de la Rochette, Vaige, Chênêts, Eglantiers, Violettes et Rosiers.

Commune : BOUESSAY

Référence du dossier : RE-11-001-19

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Lamy, adjoint, il présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
12 309,99 €	7 385,99 €	492,40 €	7 878,39 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :
- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

<u>Objet : Assurances</u>

Mr le Maire donne la parole à Mme Bruand, qui présente un comparatif entre deux compagnies d'assurances, ALLIANZ et GROUPAMA. Ces deux compagnies ont été rencontrées en mairie.

Elle présente les différents contrats souscrits et compare les garanties proposées ainsi que les tarifs ; Mr Carbonel demande si la garantie accident corporelle pour l'employé communal est nécessaire; Mme Bruand doit appeler pour plus de précisions ;

Elle propose qu'en 2020, une assurance pour le personnel soit souscrite ;

Suite à cette présentation, Elle explique que GROUPAMA propose la meilleure offre ;

Elle propose de dénoncer les contrats d'assurances actuels chez ALLIANZ ; et de souscrire aux nouveaux contrats à partir du 1^{er} janvier 2020 chez GROUPAMA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité :

- De dénoncer les contrats d'assurances chez ALLIANZ
- De souscrire et signer toutes pièces nécessaires aux nouveaux contrats d'assurances chez GROUPAMA.

<u>Objet : Repas des aînés.</u>
--

Mr le Maire propose que le repas des personnes âgées de 70 ans et plus soit fixé mi-novembre ; selon disponibilités du restaurateur.

Il propose qu'une participation financière à hauteur de 15€ soit fixée ; il demande l'avis aux conseillers à ce sujet, Mr Leclercq trouve cette participation est un peu élevé, Mr Carbonel propose de l'exprimer en pourcentage, soit 50% du prix du repas. Un vote à main levée est effectué ; Mr le Maire procède à un tour de table, 4 personnes sont pour une participation à 10€ ; 6 personnes sont pour une participation à hauteur de 50% du prix du repas et deux personnes sont pour une participation à 15€ ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à hauteur de 50% du prix du repas la participation des aînés de la commune. Mme Bruand représentant Mr Freuslon émet l'idée de demander un devis auprès du restaurateur local ; ce qui sera fait.

Objet : Sécurisation école.

Mr le Maire donne la parole à Mme Bruand, elle rappelle au conseil qu'un diagnostic sécurité à l'école a été effectué par la gendarmerie de Château Gontier le 25 janvier 2019, suite à la séance du 01 avril 2019, le conseil autorisait Mr le Maire a demandé une subvention auprès de la préfecture pour la sécurisation de l'école pour l'installation d'une vidéosurveillance ; Après concertation avec le conseil d'école du 17 juin et la commission école du 10 juillet, Mme Bruand informe le conseil qu'une bonne majorité n'est pas favorable à ce projet.

Elle demande un avis au conseil municipal, Mr le Maire procède à un vote à main levée, Après en avoir délibéré, à 8 voix contre, une abstention et trois voix pour, le conseil décide de ne pas installer de système de vidéosurveillance pour la sécurisation à l'école.

Affaires diverses :

ECOLE

- Mme Bruand rappelle qu'un détecteur de mouvement électrique sera installé à l'école prochainement par Mr Denos, artisan de la commune.
 - La rentrée scolaire du 02 septembre comptait 60 élèves, des photos sont présentées (nouveaux lits, déplacement portail école, étagère classe CE CM, installation machine à laver, nouvel accès parking école avec échange sur l'emplacement du container à verre, voir si possibilité de le déplacer). Les buts de l'école vont être renforcés.
 - Réunion projet classe découverte neige 2020 : 38 élèves sont concernés, budget total 18 500€, Mme Bruand informe le conseil qu'elle a reçu un message de la directrice de l'école pour connaître la décision de la mairie sur la participation financière à ce projet; un budget de 170 euros par enfant est demandé; Mr le Maire procède à un vote à main levée : 2 voix contre et 10 voix sont pour la participation financière à hauteur de 170 euros par enfant à la classe découverte neige en 2020. Une convention sera signée à cet effet (pour une durée de 5 ans sans subvention classe découverte).
 - Mme Bruand informe le conseil qu'une animation scientifique itinérante à bord du Laborabus sera installée le 14/11/2019 à l'école pour une présentation aux élèves à partir du CE2.
 - Mr Lamy informe le conseil qu'une demande de mise à disposition de la salle communale a été reçue en mairie pour 2020 : du 30/04/2020 au 02/07/2020, le conseil est favorable à cette demande, une représentation communale est possible.
 - **Informations diverses :**
 - Elections municipales 2020 : les 15 et 22 mars 2020
 - Une information sur le site de la commune va être effectuée concernant la chute d'un arbre dans la rivière de la Vaige, pour récupération de bois la meilleure offre sera étudiée.
 - 13/09/19 : Randonnée conte rdv 20h00 place de la mairie
 - 15/09/19 : Loto à la salle des fêtes d'Auvers association du Molkky
 - 22/09/19 : Rallye Vélo organisé par le BASC
- Mr le Maire donne la parole à Mme Mottier concernant le tournage du film du 01 août 2019, elle explique qu'il y a eu une très bonne organisation et ambiance générale, de nouvelles prises de vues (essentiellement avec un drone) seront effectuées très ponctuellement sur le territoire.

QUESTIONS DIVERSES :

- o Mme Merlière demande si la salle est souvent louée, car elle a remarqué lors d'une location que les toilettes extérieures n'étaient pas propres ; Mr le Maire va informer l'agent communal à ce sujet ; Le joint du frigo va être vérifié prochainement. Elle demande si la commune ne pourrait pas acheter de la vaisselle pour la salle communale, ce service est proposé par l'APE de la commune.

FIN 22H50

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 21 OCTOBRE 2019 à 20h00